



REGLEMENT INTERIEUR de la résidence AGULA MORA

Dépôt de garantie : 400 € vous seront demandés en chèque ou espèce lors de votre arrivée. Ils sont restitués en fin de séjour sous réserve des déductions faites, s'il y a lieu, des indemnités retenues (dégâts occasionnés par négligence d'entretien (volets non assujettis, manipulation forcée des moustiquaires, des stores, dégâts causés au mobilier, saleté anormale constatée au moment de la remise des clés du logement...)). Il est nécessaire de veiller à bien accrocher ses volets, car le vent se lève dans la région d'un moment à l'autre.

Par jour de vent, il est fortement déconseillé de déployer les stores positionnés sur les terrasses car ils pourraient être arrachés.

Dans l'éventualité de bris de vaisselle (elle doit être remplacée) ou autre éléments mobiliers endommagés, il convient de prévenir le Responsable de la Résidence.

Si le dépôt s'avère insuffisant pour couvrir les frais occasionnés par les dégâts, une facture vous sera adressée. Vous aurez obligation d'en payer le montant différentiel sous huit jours à compter de sa réception.

Parking : Le parking est gratuit et limité à un véhicule, moto ou voiture.

Perte des clés : 150 € vous seront demandés en cas de perte de clés. Cette somme sera déduite du dépôt de garantie versée à l'arrivée.

Ménage final Obligatoire = 90 euros en règlement sur place. En cas de saleté anormale, la facturation d'heures de ménages supplémentaires occasionnera le versement d'un montant forfaitaire de 100 €

Les logements occupés doivent être laissés propres après chaque départ, dans l'état où vous l'avez constaté à votre arrivée.

La vaisselle doit être lavée et rangée dans les meubles de cuisine.

Les poubelles doivent être vidées et laissées propres.

Les frigo et Congélateurs doivent être laissés propres.

En cas de location de linge, celui-ci doit être plié et ramené à l'accueil avant le départ.

Il est formellement interdit de fumer dans les appartements, il est donc conseillé de fumer sur les terrasses.

Les suppléments optionnels (linge de toilette, linge de literie, lit bébé, chaise haute bébé...) sont à régler sur place.

Barbecue : C'est un espace convivialité gratuit parce qu'en contribuant à laisser les lieux en l'état où vous les avez trouvés, vous participez à minorer les charges d'entretien, pour continuer à bénéficier d'un service de qualité.

Les animaux ne sont pas admis dans la résidence

Piscine : Les enfants sont sous la responsabilité des parents. Les baignades doivent être précédées d'un rinçage à la douche extérieure mise à disposition des résidents.

La majorité des problèmes rencontrés peuvent être réglés directement sur place. Il suffit que ceux-ci soient signalés en temps réel au cours de votre séjour.

L'établissement œuvrant dans le cadre d'une démarche qualité, et soucieux de maintenir à leur plus haut niveau de performance, les conditions d'accueil dans notre Résidence, la Direction de la Résidence AGULA MORA, vous souhaite un agréable séjour et reste à votre écoute.

La Résidence AGULA MORA encourage le tri des déchets. Les conteneurs de tri se trouvent à la jonction de la route conduisant à Lapalge. A la fin de votre séjour, vos déchets doivent être ramenés aux conteneurs. Une attention particulière est demandée pour économiser les ressources énergétiques eau et électricité. Nous savons compter, à cet égard, sur votre accompagnement.

La Direction